

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison
Commune de Soleymieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombres de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10 Votants : 10 + 1 pouvoir

Abstention(s) : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, Daniel SOUBEYRAND, DETHY Annie, QUATRESOUS Christian, DAMEZET Jérôme, MONTET Frédéric, BOUTTE Thérèse, POYET Mathieu

Absents excusés : QUATRESOUS Christian donne pouvoir à DUMAS Jean Marc,

Secrétaire de séance : DAMEZET Jérôme

Adhésion contrat groupe GROUPAMA

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42) propose à ses adhérents depuis 2017 un contrat groupe « protection juridique » auprès de la SMACL qui prend fin au 31 décembre 2022.

Une consultation a été lancée et après analyse et négociation, la proposition retenue par décision du Conseil d'administration en date du 15 septembre 2022 est celle de l'assurance GROUPAMA.

La commune de Soleymieux était adhérente au contrat proposé par l'AMF42 auprès de la SMACL. Afin d'assurer la continuité de ce contrat, la collectivité doit souscrire au nouveau contrat que l'AMF42 propose au 1^{er} janvier 2023 auprès de GROUPAMA.

La cotisation est déterminée pour les communes en fonction de leur nombre d'habitants, soit pour notre commune la somme de : 140€.

De plus, ce nouveau contrat propose également en option une Protection fonctionnelle pour les agents et les élus au tarif de 2.20€ par personne (élus et agents)

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20221128-2022-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 15/12/2022

- APPROUVE l'adhésion de la commune de SOELYMIEUX à compter du 1^{er} janvier 2023 au contrat « Protection Juridique » de Groupama porté par l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42)
- APPROUVE l'adhésion à l'option proposée concernant la Protection fonctionnelle des agents et des élus.
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à Soleymieux, le 15/12/2022

Le secrétaire de séance
Jérôme DAMEZET



Le Maire,
Julien BONZIEP



Affichage fait le **31 JAN. 2023**numériquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20221128-2022-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 15/12/2022